

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 décembre 2020 à compter de 19h00, exceptionnellement par Facebook live et à huis clos conformément à l'arrêté numéro 2020-090 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 11 novembre 2020.

PRÉSENCES : Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pierre-Richard Côté, directeur général adjoint – administration et finances, sont également présents.

3 personnes assistent à la séance via Facebook live.

ADOPTION DE LA RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes via Facebook live.

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy. et unanimement résolu, que l'assemblée soit réouverte.

Il est 19 heures 07.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-407

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION / MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération l'ajout du sujet suivant : Reddition de comptes concernant l'aide financière reçue dans le cadre du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Modification : Ajout du point 2.3

Adoptée à l'unanimité

2020-12-408

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-12 À LA FIRME 9362-0557 QC INC. – DOMINIQUE DEBUT POUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES (112, 130 ET 136 RUE PRINCIPALE) POUR 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien de l'immeuble 112, rue Principale est venu à échéance et que nous voulons retourner en demande de prix sur invitation pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé à l'entretien ménager pour l'entretien du 130 et du 136 rue Principale est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la direction générale à initier le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'entretien de tous ses édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Entreprises	Prix taxes incluses
Entretien Sintex	48 005.51 \$
9362-0557 QC inc. – Dominique Debut	30 353.40 \$
Alain Lacasse entretien ménager	N/A
Nettoyage Haute-Qualité	N/A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-12 à 9362-0557 QC inc. – Dominique Debut pour un montant de 30 353.40 \$ taxes incluses, pour 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DES CORRECTIFS SALARIAUX 2020

Ce point est reporté à la prochaine séance publique de janvier 2021.

2020-12-409

REDDITION DE COMPTES CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DANS LE CADRE DU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton approuve les dépenses d'un montant de 17 420.00 taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-12-410 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier